

Plan de protection pour l'Assemblée générale du 31 octobre 2020

1 Prescriptions des autorités

1.1 Principe

Depuis le 22 juin 2020 il est à nouveau possible de tenir une assemblée générale. Il faut toutefois élaborer et mettre en œuvre un plan de protection selon l'ordonnance COVID-19 en situation particulière (art. 4). Ce plan indique comment l'assemblée peut avoir lieu en respectant les mesures de protection.

1.2 Protection de personnes spécialement vulnérables

Les personnes spécialement vulnérables doivent se protéger le mieux possible contre une contamination. La participation reste cependant une décision individuelle et relève de la responsabilité de chacun et chacune. Une représentation est dans tous les cas possible.

1.3 Personnes atteintes du covid-19

Les personnes malades et les femmes enceintes doivent dans tous les cas rester à la maison, tout comme les personnes qui vivent dans un même ménage qu'une personne malade ou ont eu un contact étroit avec une telle personne.

2 Le plan pour l'Assemblée générale du 31 octobre 2020

2.1 Contrôle à l'entrée

- Les participants à l'Assemblée générale sont invités à arriver sur les lieux suffisamment tôt afin d'éviter les «embouteillages» à l'entrée.
- Des marquages au sol indiqueront la distance à respecter, les deux battants de la porte seront ouverts et d'autres mesures de canalisation ainsi que des aires d'attente suffisantes seront prévues afin que l'entrée dans le local de réunion puisse se faire progressivement. La sortie se fera aussi graduellement, de manière à respecter les distances entre participant-e-s.
- Un poste d'hygiène sera aménagé à chaque entrée, où les participant-e-s trouveront du désinfectant. Chacun est invité à se désinfecter les mains avant d'entrée dans la salle.
- Le contrôle à l'entrée garantit une saisie intégrale des données sur les contacts.
- Si le nombre de participants dépasse 80, membres du comité compris, le port du masque est obligatoire. Dans ce cas de figure, les masques seront distribués sur place.

2.2 Plan d'information

Au début de l'assemblée, nous rappellerons les mesures de protection générale, telles que l'hygiène des mains et les distances à respecter, pour garantir que toutes les personnes

présentes sont bien informées. Les affiches officielles de l'OFSP seront suspendues dans les locaux.

2.3 Règles de distanciation

Il convient de respecter une «distance physique» de deux mètres. Nous en appelons à l'autoresponsabilité des participant-e-s. Un espace suffisant sera prévu entre la direction de l'assemblée (les membres du comité) et la première rangée des invité-e-s.

2.1 Disposition des places

L'entrée dans la salle de réunion, et la sortie, se fera progressivement. Une distance de deux mètres entre les participant-e-s sera prévue dans toutes les directions. Si elle ne peut pas être respectée, des masques seront distribués et leur port sera obligatoire durant toute la réunion.

2.5 Restauration / pauses

Nous renonçons au café de bienvenue, à une restauration pendant la pause et à l'apéritif à l'issue de l'assemblée.

2.6 Mesures de traçage / Saisie des données de contact

Les données de contact sont saisies dans tous les cas. (inscription préalable / contrôle à l'entrée)

- Les cartes de vote seront envoyées avant l'assemblée; les participant-e-s sont priés de les emporter avec eux/elles.
- Les invités s'inscrivent également à l'avance. Les places des invités seront désignées à l'avance. Un membre du comité accompagnera chaque invité à sa place.

Le comité assure une conservation sûre des listes d'inscription pendant 14 jours. Les données de contact seront ensuite détruites.

La direction de l'assemblée attire activement l'attention sur les mesures de traçage. S'il devait ressortir après l'Assemblée générale qu'une personne contaminée par le covid-19 a participé à la réunion, celle-ci est priée d'en informer sans attendre la présidence de l'association afin que des mesures de quarantaine puissent au besoin être ordonnées.

Berne, le 2 septembre 2020

Association des paroisses du canton de Berne

Le président

Le vice-président

Hansruedi Spichiger

Esther Richard